

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 mars 2016**

L'an deux mil quinze et le 17 mars 2016 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : xx Votants : xx

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - Mme SOUILLE Sylvie – Mme LAURENSOU Martine - M. DESPEYROUX Rémy - Mme CROS Corinne - M. Eric DAVID - M. GUGLIELMETTI Michel – Mme DELSAHUT Marie-France - M. DELPON Cyril - Mme RANNOU Sylvie.

Absents excusés : Mme SEVERINE Elma - M. PRADAYROL Patrick – M. BAYNAT Régis - Mme FLORET Virginie.

Date de la convocation : le 11 mars 2016 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV de la séance du 16 février 2016

Le conseil municipal n'apporte aucune observation au procès-verbal de la séance citée en objet et l'approuve à l'unanimité.

Objet : Vote du compte administratif 2015 et du compte de gestion dressé par Madame la trésorière.

La secrétaire de mairie détaille le compte administratif sous la surveillance du conseiller le plus ancien, Martine LAURENSOU, le maire ne devant pas participer au vote. Les comptes de fonctionnement et d'investissement sont étudiés chapitre par chapitre. Le conseil municipal approuve les comptes administratifs.

Objet : Vote des 4 taxes

Cela fait trois ans que les taxes n'ont pas été augmentées (2012, une augmentation de 2,5%, puis les années suivantes aucune augmentation). Une commune n'augmentant pas ses taxes ne peut demander de subventions du fait qu'elle n'effectue pas un effort dans sa commune. Deux simulations sont programmées pour une augmentation de 2% à 2,5%. La taxe d'habitation et la taxe foncière sont en dessous de la moyenne départementale. Le conseil valide une augmentation de 2,5 %.

Le CCAS a été dissous, le compte étant à zéro, le conseil approuve le compte ainsi que pour le photovoltaïque car aucun paiement n'a été effectué avant la fin de l'année.

Objet : Vote des subventions

Un rappel est fait sur les subventions allouées l'année passée. Les montants ne sont pas modifiés mais un contrôle sera fait sur certaines associations afin de savoir si elles sont encore en activité. Sur le CCAS, une subvention est donnée pour les restos du cœur. Le CCAS étant dissous, le montant initial de 150 euros est maintenu par le conseil. Concernant les cantines de Gramat, le montant prévu est de 6000 euros mais il a été calculé assez large.

Objet : Création emploi permanent faisant fonction de secrétaire de mairie au 1^{er} avril 2016.

Lors du dernier conseil, cet emploi avait été créé pour trois mois, et maintenant il est approuvé un emploi pour une durée d'un an avec une amplitude horaire de 30 heures dans la fonction d'adjoint administratif comme secrétaire de mairie.

Objet : Lancement appel d'offre maître d'œuvre pour la rénovation énergétique du foyer rural et les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

Pour ce projet, il faudrait prendre un maître d'œuvre. Le conseil approuve l'appel d'offres pour ce projet.

Objet : Délibération amortissement subvention d'équipement

Il y a plusieurs amortissements prévus pour l'opération cœur de village et le photovoltaïque, les montants d'amortissement sont prévus mais sur une période un peu courte. Il serait souhaitable de rallonger la période en cas de problème de budget sur une période de 10 ans voire 15 ans. Le conseil valide la durée de 15 ans.

Objet : Délibération frais de fonctionnement des écoles de Lacapelle-Marival

Lacapelle-Marival a informé que le coût moyen pour le primaire est de 740 euros et la maternelle 1597 euros. Trois enfants sont à la scolarité.

Questions diverses

La STAP qui travaille pour le syndicat d'eau de Themines sur deux endroits à Vernique a été obligé de buser un endroit suite aux retombées de pluies. Le propriétaire demande au conseil si la commune peut participer en payant les buses (340 euros) et une bouche d'incendie sur les Bories pour 1800 euros TTC en diamètre 90 au lieu du 110 souhaité par les pompiers. Le conseil approuve.

Le collège La Garenne demande une aide financière afin de passer un film au profit des collégiens. Le conseil n'approuve pas cette demande.

Mme MEY-FAU propose pour les adolescents de 12 à 18 ans la mise en place de mise à disposition d'un animateur à un centre de vacances d'Assier après une enquête préliminaire. Le diagnostic effectué coûterait environ trois euros par adolescent. Si le projet est mis en application, cela coûterait 14 euros par adolescent mais avec des aides. Le conseil vote contre le diagnostic.

L'association Segala-Limargue demande une délibération pour accorder une aide de 3 euros par habitant alors qu'aucun enfant d'Issendolus n'a participé auparavant. Le conseil ne valide pas cette proposition.

Une indemnité de mission préfecture est donnée à la secrétaire tous les ans, elle aurait droit à 3/12^{ème} compte tenu de son départ à la retraite. Le maire demande la possibilité d'arrondir cette prime.

Une unité de méthanisation va être installée à lacapel. Les 19 et 20 avril, des séances d'explications vont être effectuées à Gramat. Une enquête publique sera mise en place.

Suite aux nouveaux travaux, il faudra établir un nouveau additif au règlement : interdire les barbecues devant mais l'autoriser derrière et il faudra interdire la pétanque afin de préserver toutes les pierres. De plus, une fermeture sera installée sur le chemin qui fait le tour du foyer rural afin de protéger la castine devant le foyer rural.

Des parkings seront prévus sur le chemin qui fait le tour du foyer rural et sur la place de l'Hôpital Beaulieu.

Concernant la fête d'Issendolus, elle doit se dérouler à Buzat afin de préserver la place du Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 24h00

Le secrétaire de séance
Eric DUBARRY

Le Maire
Patrick DELLAC

...